

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour le programme d'animations 2014.

Un programme de médiation culturelle autour de la valorisation du patrimoine est conçu et proposé chaque année afin de répondre aux nombreux objectifs du label Ville et Pays d'art et d'histoire : étude et inventaire du patrimoine ; médiation de l'architecture et du patrimoine auprès des habitants, du jeune public et des visiteurs ; sensibilisation au cadre de vie et au développement durable ; création d'outils de médiation et politique éditoriale ; politique de mise en réseau...

Les temps forts du programme 2014 reposent notamment sur l'organisation d'un cycle « Monuments racontés », sur la médiation autour du programme de commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918 ou encore sur l'organisation de journées transfrontalières dédiées à l'architecture.

En vertu de la convention signée avec l'Etat, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine peut participer au financement des actions de valorisation mises en œuvre.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès des services de la Drac Aquitaine, au titre du programme d'animations 2014 du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.